

POLITIQUE EN MATIÈRE DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS

Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans la présente politique, le masculin générique englobe le féminin.

Objet

1. La présente politique vise à préciser les exigences de certification des entraîneurs de ringuette au Canada, pour la saison 2020-2021 seulement, et à décrire les divers programmes de formation d'entraînement en ringuette, élaborés et offerts par Ringuette Canada.

Application de la présente politique

2. La présente politique s'applique à toutes les personnes souhaitant jouer le rôle d'entraîneur ou d'instructeur de ringuette au Canada.

Objectifs

3. Les objectifs du programme de certification des entraîneurs de Ringuette Canada sont les suivants :
 - a) planifier et élaborer toutes les ressources relatives à l'entraînement;
 - b) promouvoir et suivre le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE);
 - c) élaborer ou perfectionner les programmes et les ressources d'entraînement qui améliorent le niveau d'habileté des participantes de la ringuette.

Exigences minimales pour les entraîneurs

4. Les exigences minimales pour les entraîneurs de Ringuette Canada sont les suivantes :
 - a) être dûment inscrits à leur association provinciale et à leur association locale de ringuette;
 - b) avoir achevé le module de Sport sécuritaire, soit celui de l'Association canadienne des entraîneurs, soit celui de Respect et sport pour Leader d'activité;
 - c) respecter en tous temps la «règle de deux», car Ringuette Canada exige qu'il y ait toujours deux (2) entraîneurs dont on a vérifié les antécédents, et formés ou certifiés du PNCE, pour s'occuper d'athlètes en situation vulnérable potentielle, et plus particulièrement des athlètes mineurs, par exemple dans un vestiaire ou une salle de réunion. Toutes les interactions face à face entre un entraîneur et un athlète doivent avoir lieu de manière à ce qu'un second entraîneur puisse les voir et les entendre, sauf en cas d'urgence médicale. Un des entraîneurs doit être du même sexe que l'athlète. Advenant qu'un second entraîneur formé ou certifié du PNCE et dont les antécédents ont été vérifiés ne soit pas disponible, un bénévole, un parent ou un adulte ayant fait l'objet de vérifications peut être recruté pour ce faire;
 - d) respecter la politique de filtrage de leur association provinciale et (ou) de leur(s) association(s) locale(s);
 - e) assurer la présence d'au moins un (1) entraîneur par équipe respectant les exigences stipulées dans la tableau des exigences recommandées pour les entraîneurs de Ringuette Canada, figurant à l'article 6 ci-dessous.

Exigences minimales des associations provinciales pour les entraîneurs

5. Tous les entraîneurs doivent respecter les exigences relatives aux entraîneurs de leur association provinciale de ringuette.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS

Exigences pour les entraîneurs recommandées par Ringuette Canada

6. Pour la saison 2020-2021 seulement, Ringuette Canada recommande les exigences suivantes pour les entraîneurs :

Division	Niveau	Femme qualifiée sur le banc		Poste	Prise de décisions éthiques (PDÉ)		Initiation au sport (IS)	Initiation au sport communautaire (ISC)	Introduction à la compétition (IC)		Compétition – Développement (CD)
		Formé	Certifié		Certifié	Formé			Formé	Certifié	
Ringuette pour enfants				Entraîneur en chef	✓			✓			
		✓		Autres entraîneurs		✓	✓				
U12	-	✓		Tous les entraîneurs	✓			✓			
U14	C, B, A	✓		Tous les entraîneurs	✓				✓		
	AA	✓		Entraîneur en chef	✓					✓	
				Entraîneurs adjoints	✓				✓		
				EeF	✓				✓		
U16 U19	C	✓		Tous les entraîneurs	✓				✓		
	B	✓		Tous les entraîneurs	✓				✓		
	A		✓	Tous les entraîneurs	✓					✓	
				EeF	✓				✓		
	AA		✓	Tous les entraîneurs	✓					✓	
Ouverte / LNR	AA		✓	Tous les entraîneurs	✓					✓	
Ouverte	C, B, A			Tous les entraîneurs	<i>Il n'y a aucune exigence pour les entraîneurs de la division ouverte. Les exigences pour ces entraîneurs sont fixées par les associations provinciales.</i>						
30+ (Maîtres)	All			Tous les entraîneurs							
Équipes nationales Jr et Sr	AAA		✓	Tous les entraîneurs	✓						✓
U20 Jeux du Canada	AAA		✓	Tous les entraîneurs	✓						✓

Nota : Les entraîneurs dont le statut est «Certifié - pas renouvelé» doivent accumuler le nombre de points de PP requis pour qu'il soit renouvelé.

Femme qualifiée sur le banc

POLITIQUE EN MATIÈRE DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS

7. Pour toutes les divisions et tous les niveaux, Ringuette Canada recommande d'avoir au moins une (1) femme entraîneure complètement qualifiée sur le banc, âgée de 18 ans ou plus. Les divisions Ouverte et Maîtres sont exemptées de cette exigence.

Personnel qualifié sur le banc

8. Étant donné que les exigences pour les entraîneurs en chef et les entraîneurs adjoints ne sont pas les mêmes dans certaines divisions et niveaux, si un entraîneur adjoint doit remplacer un entraîneur en chef, il est recommandé que cet entraîneur adjoint ait les mêmes qualifications que les entraîneurs en chef de cette division et de ce niveau.

Entraîneurs en formation (EeF)

9. Un entraîneur en formation :
- peut aider à entraîner une équipe dans le cadre du groupe de cinq membres du personnel sur le banc dans les divisions moins de 12 ans, moins de 14 ans (tous les niveaux), moins de 16 ans et moins de 19 ans A, à titre d'entraîneur en formation (un par équipe);
 - ne peuvent PAS remplir l'exigence de combler le poste de femme entraîneure sur le banc;
 - Il y a une exemption d'une saison pour les EeF de moins de 18 ans, qui doivent être certifiés dans l'année de leur 18^e anniversaire s'ils entraînent et que c'est exigé pour cette division et ce niveau.
* Les EeF sont des entraîneurs formés au niveau IC qui ne sont pas nécessairement certifiés encore.

Premiers soins

10. Au moins un (1) membres du personnel sur le banc doit avoir une certification valide d'un programme reconnu de premiers soins ou être employé actif dans une profession reconnue des soins de santé.

Casques

11. Les FE du PNCE comprennent les maîtres formateurs d'entraîneurs, les personnes-ressources et les évaluateurs d'entraîneurs.

Formateurs d'entraîneurs (FE)

12. Tous les entraîneurs et les personnes qui aident sur la glace doivent porter un casque lorsqu'ils sont sur la glace.
- 12.1 Il y a deux façons de devenir candidat formateur d'entraîneurs :
- les maîtres formateurs d'entraîneurs (MFE), les associations provinciales et territoriales (APT) et les organismes nationaux directeurs de sport (ONDS) peuvent identifier les candidats formateurs d'entraîneurs;
 - les individus peuvent se porter eux-mêmes candidats par l'entremise du site Web coachingringette.ca.

Maîtres formateurs d'entraîneurs (MFE)

13. Un MFE est un individu formé ou certifié pour former, être mentor des personnes-ressources (PR) et des évaluateurs d'entraîneurs (ÉE) et les évaluer.

13.1 **Sélection** - Ringuette Canada et l'équipe des formateurs de personnes-ressources approuvent les candidats MFE ou MÉ. Pour être admissible à la sélection à titre de formateur de personnes-ressources, le candidat doit être approuvé par son APT, avoir réussi l'évaluation en ligne du module de Prise de décisions éthiques (PDÉ) ET avoir démontré avec succès ses compétences en achevant le cheminement spécifique à son rôle.

13.2 **Tâches et responsabilités** - Un MFE doit :

- s'engager pour une période minimale de trois (3) ans;
- participer et s'engager aux activités annuelles de l'équipe des formateurs d'entraîneurs, comme l'indique le tableau des activités annuelles qui figure dans le Manuel des opérations des entraîneurs;
- former, évaluer, être le mentor de, et mettre à niveau les PR et les ÉE;
- identifier et recommander les futurs MFE potentiels; et
- rencontrer tous les ans l'équipe des formateurs d'entraîneurs.

13.3 **Honoraires** - La fourchette d'honoraires pour chaque niveau de formateur d'entraîneurs figure dans le Manuel des opérations des entraîneurs de Ringuette Canada.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS

Personnes-ressources (PR) et évaluateurs d'entraîneurs (ÉE)

14. Une personne-ressource (PR) est un individu certifié pour animer les cours de certification du PNCE.

14.1 **Sélection** - Les entraîneurs qui souhaitent devenir personne-ressource et (ou) évaluateur d'entraîneur doivent remplir le formulaire de candidature de formateur d'entraîneurs qui figure sur le site coachingringette.ca. La demande du candidat sera examinée, et pour qu'elle soit approuvée, il faut que l'association provinciale du candidat, le maître formateur d'entraîneurs de la province et le directeur technique de Ringette Canada l'approuvent.

14.2 **Exigences pour l'admissibilité** - Les candidats qui souhaitent devenir personne-ressource et (ou) évaluateurs d'entraîneurs doivent satisfaire aux exigences minimales suivantes :

- a) obtenir le statut de certifié du contexte IC ou CD ou de formé du contexte ISC de ringette, dépendamment du contexte dans lequel le formateur d'entraîneurs souhaite évoluer;
- b) avoir au moins trois (3) ans d'expérience de l'enseignement et (ou) de l'entraînement en ringette; et
- c) on recommande qu'il ait un bagage officiel en éducation et (ou) qu'il participe actuellement à des activités de formation ou d'éducation.

14.3 **Tâches et responsabilités** - Une personne-ressource et (ou) un évaluateur d'entraîneur doit :

- d) s'engager pour une période minimale de trois (3) ans;
- e) satisfaire aux exigences de maintien de sa certification;
- f) former, évaluer et mettre à niveau les entraîneurs au sein de son champ de compétence;
- g) identifier et recommander les futurs formateurs d'entraîneurs potentiels.

14.4 **Honoraires** - Le barème des honoraires figure dans le Manuel des opérations des entraîneurs de Ringette Canada.

Équivalences

15. Les équivalences n'ont été offertes qu'aux entraîneurs complètement certifiés à un des niveaux du PNCE. Ceux qui n'ont pas obtenu leur certification complète devront satisfaire aux exigences des nouveaux contextes du PNCE. Il n'existe aucun transfert ou équivalence pour les entraîneurs ayant une formation du PNCE spécifique à d'autres sports, et qui souhaitent être entraîneurs de ringette. Les entraîneurs peuvent bénéficier d'équivalences pour la formation offerte dans un environnement multisports.

Maintien de la certification

16. Tous les entraîneurs et les formateurs d'entraîneurs doivent poursuivre une formation professionnelle à long terme relative à leur poste. Tel que fixé par l'ACE, Ringette Canada respecte un cycle de cinq (5) ans. Ce cycle commence le 1^{er} janvier de l'année suivant l'obtention de la certification.

16.1 Les entraîneurs et les formateurs d'entraîneurs doivent accumuler les points suivants:

Entraîneurs :	Initiation au sport communautaire : 10 points
	Compétition - Introduction : 20 points
	Compétition –Développement : 30 points
Formateurs d'entraîneurs :	(PR, ÉE, MFE) : 20 points
<i>Les points obtenus pour le maintien de la certification comptent pour tous les rôles qu'une personne peut jouer.</i>	

La présente politique fait l'objet de révisions au moins une fois tous les trois ans.

Date de la dernière révision : septembre 2020

La publication des politiques de Ringette Canada se fait dans les deux langues officielles du Canada. En cas de conflit d'interprétation entre ces deux versions, la version anglaise prévaudra.